

CAS LE PLUS COURANT

Mon activité de location saisonnière n'est pas ma source principale de revenus
Et les revenus tirés de mon activité de location n'excèdent pas 23 000 €/an
Et le logement mis en location n'est pas ma résidence principale

MES OBLIGATIONS

- Je déclare mon activité de location en mairie : Cerfa N°14004*04
- Je déclare mon activité au Greffe du Tribunal de Commerce : Cerfa n°11921*04 ou Poi/P0i
=> J'obtiens un n° Siret
- Je déclare annuellement les revenus générés par cette activité sur ma déclaration complémentaire de revenus : Cerfa n°11222*19 ou 2042-C-PRO



Je suis un Loueur en Meublé Non Professionnel
(LMNP)
Non inscrit au RCS pour cette activité de location

Je relève du régime
fiscal Micro-BIC *

Je suis exonéré de TVA
(sauf cas particulier**)

MA SITUATION QUANT AUX DIFFERENTES TAXES ET COTISATIONS ?

CONTRIBUTIONS SOCIALES

CSG : OUI
CRDS : OUI

CET (CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALES) et TAXES LOCALES

CFE : OUI
Taxe Foncière : OUI
Taxe d'habitation : NON ***
Taxe de séjour : OUI, si instaurée sur ma commune

AUTRES TAXES

SACEM : OUI
Audiovisuel Public : OUI

- Retrouvez toutes les infos et cas particuliers sur : www.service-public.fr
- Renseignez-vous également auprès de votre Service des Impôts et des Entreprises (SIE) : www.impots.gouv.fr
- Téléchargez le guide Impôts complet des LMNP
- Effectuez une simulation sur www.service-public.fr / Particuliers / Simulation / Modèle complet

* : d'autres régimes sont envisageables, renseignez-vous auprès du service des impôts
** : TVA applicable si au moins trois des prestations suivantes sont proposées : petit déjeuner, nettoyage régulier des locaux, fourniture du linge de maison et réception, même non personnalisée (franchise si CA < 82 000€)
*** : sauf cas particulier et délibérations des collectivités locales (se renseigner auprès de sa mairie)

LEXIQUE du LMNP :

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie
N° Siret : Numéro d'identification au répertoire Sirene
RCS : Registre du Commerce et des Sociétés
Micro-BIC : Micro-Bénéfices Industriels et Commerciaux
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
CFE Cotisation Foncière des Entreprises
CSG : Cotisations sociales Généralisée
CRDS : Contribution au Remboursement de la Dette Sociale
SACEM : Soc. Des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique

J'ai la possibilité de faire classer mon meublé de tourisme et de bénéficier d'un abattement forfaitaire de 71% sur les revenus de la location. Toutes les infos sur l'espace Pros de tourisme-aveyron.com / classement@tourisme-aveyron.com